



Commune des
Ponts-de-Martel

Sonnerie des cloches du Temple des Ponts-de-Martel à 6h15



Résultats du sondage et décision du Conseil communal

9 mars 2011

Madame, Monsieur,

En début d'année, le Conseil communal a demandé à la population son avis face à la sonnerie des cloches du Temple à 6h15.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir répondu massivement à notre sollicitation, puisque le taux de participation s'élève à 48%.

Le Conseil communal a analysé dernièrement les réponses obtenues, qui peuvent être résumées ainsi :

66% des Ponlières et Ponliers souhaitent que les cloches du Temple sonnent à 6h15, alors que 21% ne le souhaitent pas et 13% n'ont pas d'avis.

Cette majorité s'applique autant aux personnes domiciliées près du Temple qu'à celles très éloignées.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de revenir sur sa décision de supprimer cette sonnerie et de la réintroduire. Cependant, les cloches du Temple ne retentiront pas à 6h15 les week-end et jours fériés.

Nous espérons ainsi répondre au souhait de la majorité de nos citoyennes et citoyens.

Avec nos respectueuses salutations.

Le Conseil communal